

Autorisation Municipale avec dispense d'enquête publique

La Municipalité a décidé, dans sa séance du 5 novembre 2025 et selon l'art.111 LATC et 72d RLATC, de délivrer une **autorisation Municipale avec dispense d'enquête publique** à

Madame et Monsieur Janick et Jacky Perrin

pour les travaux suivants :

Abri à voitures implanté sur les parcelles 139 et 1202 ainsi que la réalisation d'un petit mur de soutènement destiné à la fixation des ancrages et à la retenue du terrain voisin.

La Syndique

E. Piguet

Au nom de la Municipalité

K. Villemin

La Secrétaire